



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

2ème Slalom du circuit de Chambley, Epreuve PEA, 4/5 mai 2024 Circuit de Chambley, Planet Air

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise le 2ème Slalom Automobile du circuit de Chambley, Planet Air, les 4 et 5 mai 2024 en partenariat avec Circuit de Chambley SAS.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2024 et le Trophée des Slaloms de la Ligue Grand Est 2024 et le championnat du Luxembourg.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le numéro 4 en date du 16/01/2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 77 en date du 18/01/2024.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Prénom - Nom	N° de licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Olivier DEVAUX	1751	03/14
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Gérald LAURENT	2310	03/04
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Jean WAMBACH	3030	03/06
Directeur de Course	Didier GERARDIN	19652	03/08
Directeur de Course Adjoint	Frédéric PATOU	5195	03/06

Commissaire Technique Responsable	Daniel HAEFFELIN	12679	03/22
Commissaire Technique	Gérard PROTOIS	1906	03/21
Commissaire Technique	Michel LORRAIN	105082	03/04
Chargée des Relations Avec les Concurrents	Laure MULLER	20272	03/02
Chronométreurs	Christian GERMAIN	12893	03/05
Classement et chronométrage	Nancy GIETZENDANNER	12679	0322
Responsable du parcours	Nicolas SCHNEIDER		
Médecin	Marc LEUPOLD		

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements **le samedi 1^{er} avril 2024.**

Clôture des engagements : mardi 30 avril 2024 à Minuit.

Publication de la liste des engagés : jeudi 2 mai 2024.

Vérifications Administratives :

- **Samedi 4 mai 2024 de 14h00 à 19h00**, dans la salle d'accueil du circuit de Chambley, 54470 Saint-Julien-lès-Gorze
- **Dimanche 5 mai 2024 de 7h00 à 8h30**, dans la salle d'accueil du circuit de Chambley, 54470 Saint-Julien-lès-Gorze

Vérifications Techniques :

- **Samedi 4 mai 2024 de 14h15 à 19h00**, sous le hangar du circuit.
- **Dimanche 5 mai 2024 de 7h15 à 8h45**, sous le hangar du circuit.

Dimanche 4 mai 2024

- Essais à partir de **9h45**
- Manches de course à partir de : **14H00**

	Dimanche 5 mai 2024	Lieux
1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	8h00	Salle de briefing, dans le hangar du circuit
Briefing aux Concurrents Obligatoire	8h45	Sur la ligne de départ
Reconnaitances Pédestre du Parcours	8h45 à 9h15	Circuit de Chambley
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux Essais Chronométrés	9h30	Tableau d'affichage parc concurrents devant l'accueil
Essais non Chronométrés	<u>9h45 à 10h45</u>	Circuit de Chambley
Essais Chronométrés	<u>11h00 à 12h00</u>	Circuit de Chambley
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	12h30	Tableau d'affichage parc concurrents, devant l'accueil
1^{ère} Manche de Course	<u>14h00 à 15h00</u>	Circuit de Chambley

2^{ème} Manche de Course	<u>15h15 à 16h15</u>	Circuit de Chambley
3^{ème} Manche de Course	<u>16h30 à 17h30</u>	Circuit de Chambley
Affichage des Résultats Provisoires	17h45	Tableau d'affichage parc concurrents, devant l'accueil
Remise des Prix	18h00	Dans le Hangar sur le circuit

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée le dimanche 5 mai de 8h45 à 9h15.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 5 mai 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, sur le tableau d'affichage du parc des concurrents devant l'accueil.

Parc fermé final obligatoire à l'issue de la compétition dans les paddocks, sous peine d'exclusion d'office.

Podium, vers 18h, dans le hangar du circuit de Chambley.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Un briefing écrit du directeur de course sera remis au contrôle administratif contre émargement. Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture, le passeport technique, et en cas de prêt du véhicule, l'accord écrit du propriétaire pour participer à la compétition. Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées sous le hangar du circuit.

Taux horaire de la main d'oeuvre : 60€ TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 5 mai après 8h45.

Pesage des voitures : sous le hangar du circuit.

Pour prétendre figurer au classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux 3 manches de course.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera affichée dans le parc des concurrents, devant l'accueil, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires sportifs.

L'épreuve est en PEA, c'est à dire ouverte aux pilotes étrangers munis d'une licence nationale reconnue par l'ASN et munie de l'autorisation de cette ASN.

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus avec leur règlement à partir de la parution du présent règlement, le 1^{er} avril 2024, à l'adresse suivante :

ASAC Moselle, Monsieur Max GAILLARD, 84, rue de Diesen, 57890 PORCELETTE, adresse mail : max.gaillard1@outlook.fr, tél 06/70/29/26/61

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, **et au plus tard le mardi 30 avril 2024 à Minuit.**

Prix de l'engagement :

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur : **220€ + 3€** pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 223€**

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : **110€ + 3€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 113€**
- Pilote licencié **ASAC Moselle** : **80€ + 3€** pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 83€**

Tous les concurrents doivent respecter la date de clôture des engagements.

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2024, il pourra souscrire à un Titre de Participation Régional Slalom délivré par la FFSA valable uniquement pour le 1er Slalom du circuit de Chambley, le 5 mai 2024, participation autorisée uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série - Loisir - VHC – Classic.

La double monte est admise, une même voiture pourra successivement être conduite par deux pilotes.

Le montant du Titre de Participation est de 45 € à additionner au montant de l'engagement. Celui-ci sera remis au pilote lors des vérifications administratives à condition qu'il soit en possession d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **110 dont 40 peuvent être réservées aux groupes : Loisir, VHC, Classic.**

Conforme à la réglementation standard. Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (« double-monte »).

4.2P. EHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms
Publicité obligatoire : Circuit de Chambley

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 2ème slalom du circuit de Chambley comprend une épreuve de vitesse et de maniabilité qui se déroulera en trois manches de course sur un parcours de 1600m, tracées sur une partie de la piste du circuit de Chambley. La course se déroulera sur une partie du circuit, autour du hangar. Le plan du parcours figure en annexe du présent règlement.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

6.3P. FILE DE DEPART

Lieu : Sortie du parc concurrents.

Rappel : Les concurrents doivent se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au minimum 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc des concurrents est situé sur le parking du site de l'école de pilotage du circuit de Chambley. Il sera accessible à partir de 12h00 le samedi 4 mai. Les remorques seront garées dans une partie du parc concurrents sous la responsabilité d'un commissaire.

Dans le parc concurrents, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de **220 € par infraction constatée**. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les essais et la course, dans le parc des concurrents, devant l'accueil du circuit, et en pré-grille, à hauteur de la file de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à l'accueil du circuit de 7h00 à 19h.

Téléphone : 06 80 03 28 48

Centre de Secours le plus proche : Centre de secours de JARNY, Tél 03 82 33 18 57

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE PROCEDURE DE DEPART

Nombre de manches obligatoires de course : **3 manches**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop pour entrer dans le parc d'arrivée.

Tout renversement, déplacement ou dépassement de la quille dite « d'arrivée » (positionnée après la cellule d'arrivée) entraînera une pénalité de **10 secondes**.

Dans le parc d'arrivée : les concurrents seront sous l'autorité des Commissaires de Course qui leur indiqueront les manœuvres à effectuer et leurs emplacements de stationnement.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée.....**Pénalité de 2 secondes par quille**
- Chicane manquée ou erreur de tracé.....**Non prise en compte de la manche**
- Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée.....**10 secondes de pénalité**
- Ordre de passage non respecté dans la manche.....**5 secondes de pénalité**
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée.....**Disqualification par le collègue**
- Non-respect des limites de la piste **2 secondes de pénalité**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps établi sur l'une des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés 1/2 heure après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour la catégorie électrique
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé sera établi pour les concurrents du championnat du Luxembourg.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

- Les 3 premiers du classement scratch : 1 coupe chacun
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans chaque groupe (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans les classes (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe à la meilleure dame.
- 1 coupe sera remise à 2 commissaires.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Scratch : 1 coupe et un trophée pour les 3 premiers du classement scratch.

Engagement offert en 2025 au 1^{er} scratch.

Groupes : 1^{er} : 1 coupe

2^{ème} : 1 coupe

3^{ème} : 1 coupe

Classes :

1^{er} : 1 coupe

2^{ème} : 1 coupe

3^{ème} : 1 Coupe

Dames :

1 Coupe à la première pilote féminine voiture fermée

1 Coupe à la première pilote féminine voiture ouverte